

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Gréasque - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gréasque pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 qui fait apparaître des modifications dans la programmation des investissements par rapport aux prévisions initialement votées, sans incidence sur l'économie générale du contrat départemental, conformément à l'annexe 1 du rapport.

• ACQUISITION FONCIERE ET AMENAGEMENT DE LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'URBANISME ET DE LA POLICE MUNICIPALE

La commune de Gréasque a fait l'acquisition des locaux d'une ancienne entreprise en 2016. Elle envisage de les réhabiliter pour les services techniques, le service de l'urbanisme, la police municipale et le CCFF.

Le montant global de l'opération, prévue en 2016, 2018 et 2019 s'élève à 2 511 000 €HT, dont 371 000 €HT pour la tranche 2019. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 502 200 € pour l'ensemble du projet. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 506 600 € dont 222 600 € pour la tranche 2019.

• REHABILITATION DU COURS FERRER ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLAGE

La commune envisage de réhabiliter les espaces publics du centre du village : le Cours Ferrer, la place des Martyrs, la place Félix Lescure et le carrefour avenue du 8 mai 45 / avenue de la Libération. Des places de parking seront créées avec une zone limitée à 20 km/h. La voirie et les trottoirs seront également remis à niveau. La priorité sera donnée aux déplacements des piétons.

Le montant de l'opération prévue en 2018 et 2019 s'élève 413 320 €HT, dont 71 190 €HT pour la tranche 2019. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 82 664 € La subvention départementale pourrait s'élever à 249 343 € dont 44 065 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat départemental 2016/2019 s'élève à 442 190 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 266 665 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération n°95 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL